

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2021



Compte rendu affiché le **08 JUIL. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 29 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_064

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

CRÉATION D'UN POSTE DE
MANAGER DE COMMERCE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI

M. THEVENOT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. FERRIEUX (par proc. à M. GILLARD), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. DEYGAS (par proc. à M. TOLLET), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :

Mme GARANDEAU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21/07/21**.....

Identifiant de l'Acte :

2021.005...D2021-064-DE

Rapport de : Côte TOLLET

Les commerces de proximité et la vie de quartier contribuent à la qualité du cadre de vie. Les polarités commerciales de Caluire et Cuire sont dépendantes du bon équilibre des concurrences au sein de l'appareil

commercial ainsi qu'à la qualité de son environnement urbain (localisation, capacité de stationnement et de livraison, qualité de la vitrine/façade commerciale...).

Une vitalité commerciale suppose :

- un environnement urbain adapté avec un équilibre à préserver entre périphérie et centralité,
- une adaptation rapide des acteurs du commerce à l'évolution des modes de consommation, des outils numériques et des attentes de leurs clients.

Le commerce va connaître de profondes mutations ces prochains mois et ces prochaines années et celles-ci risquent de s'accélérer avec la crise sanitaire actuelle. C'est pourquoi la Ville de Caluire et Cuire souhaite créer un poste de manager de commerce.

Les compétences d'un manager de commerce sont une valeur ajoutée incontournable dans l'élaboration du schéma organisationnel et stratégique du développement commercial des collectivités et des institutions.

Afin d'améliorer l'attractivité de la Ville, le Manager de commerce aura pour mission l'animation commerciale du centre bourg et des polarités de quartiers et la définition d'un plan d'actions stratégiques en faveur du développement du commerce.

Le Manager de commerce aura d'abord un rôle opérationnel dans la conception des opérations, les projets d'actions commerciales, les politiques collectives d'animation et de promotion.

Il confortera et actualisera le diagnostic du territoire qui permettra de mettre à jour le plan d'actions dont les objectifs sont :

- le développement de l'offre commerciale ;
- le développement d'enseignes ;
- la modernisation des commerces.

Son action s'exercera en étroite collaboration avec les réseaux d'acteurs économiques : associations de commerçants, chambres consulaires, État, Métropole de Lyon, syndicats de professionnels, etc...

Le Manager de commerce créera et entretiendra les synergies entre les différents acteurs.

Dans le cadre du Plan de relance engagé par l'État pour soutenir la numérisation de l'économie de proximité, une subvention forfaitaire pour le cofinancement d'un poste de Manager Commerce est proposée. Le montant alloué peut être de 20 000€ par an maximum, pendant 2 ans soit 40 000€.

L'embauche effective du Manager de commerce se fera donc sous réserve de l'attribution du cofinancement correspondant par la Banque des Territoires.

Les candidats devront justifier d'un diplôme BAC +4/5 en développement local ou management territorial.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER la création d'un poste de Manager commerce selon la fiche de poste jointe en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 08 JUIL. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

